Syndicats de la Métropole de Lyon :

CFDT- CGT- FA-FPT- CFTC- FO - SNT CFE CGC - SUD

Lyon, le 27 avril 2023

Monsieur Bruno Bernard
Président de la Métropole de Lyon
20 rue du Lac
69003 Lyon

Copie à :
Monsieur Mathieu Azcué, Président du COS
Madame Zemorda Khelifi, Vice-Présidente Ressources Humaines

Objet : Projet associatif 2024 et moyens du COS

Monsieur le Président, SNT CFE-CGC

Nous souhaitons vous alerter au sujet du Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Métropole de Lyon. Le projet associatif 2024 présenté récemment en bureau, amène les observations suivantes :

1. Un projet associatif trop politique

Nous avons été stupéfaits de constater à la lecture du projet associatif que les valeurs environnementales prennent le pas sur le projet social ou de loisirs.

Les élus COS ne soutiennent pas les actions à caractère politique et il est primordial pour nous que la majorité des agents puissent bénéficier des prestations du COS sans qu'il y ait une mise à l'écart de par leur choix individuels de choisir leurs destinations dans les loisirs et les vacances.

Malgré la mention des valeurs importantes « un COS pour tous », « un COS avec des valeurs sociales et environnementales », nous constatons que ce projet accorde une trop grande importance aux valeurs environnementales. Nous demandons que le projet présenté soit équilibré et qu'il continue de prendre en compte les besoins d'agents aux revenus modestes.

Vous avez démocratiquement été élus par la population pour mettre en œuvre un projet écologique à destination de la population de la Métropole. Or, vous ne pouvez demander à ce que les agents au travers de leurs loisirs et leurs vacances appliquent également vos orientations politiques.

Plusieurs exemples nous semblent en inadéquation avec les besoins de la majorité des agents : les modes de transport écoresponsables, les locations originales et respectueuses de l'environnement comme roulottes, cabanes dans les arbres, péniches, une partie des locations dans un périmètre de 200 km.

D'après ce projet, la limitation de l'usage de la voiture au co-voiturage ne permettrait pas à une famille avec deux parents et deux enfants d'utiliser leur véhicule personnel et d'en obtenir le remboursement. Cela ne correspond pas aux besoins réels des agents. Pour bon nombre d'agents, la période estivale correspond à un besoin d'évasion sur le littoral ou à l'étranger.

Une offre nouvelle de locations, de type cabane dans les arbres n'est pas adaptée à tous les publics, notamment aux seniors ou aux familles avec enfants en bas âge. De plus ce type d'offres n'est pas suffisamment structurée voire suffisante.

Votre approche qui prévoit de limiter les vacances en France est caricaturale : pourquoi interdire aux agents de partir par exemple en Italie du Nord à 400 kilomètres et leur permettre d'aller en Bretagne à 800 km ?

C'est pourquoi nous souhaitons que ce projet soit repris dans un objectif plus populaire et en adéquation avec des objectifs d'accessibilité plus importants et correspondant aux besoins réels. Nous ne souhaitons pas que l'échec de la Carte Française soit renouvelé voir étendu.

Notre projet suppose néanmoins des moyens supplémentaires au service d'une Métropole plus attractive.

2. Des moyens supplémentaires à attribuer au COS

L'année précédente a permis de développer les linéaires de manière importante, pour le plus grand plaisir des agents qui en ont plus largement bénéficié. Aujourd'hui l'intersyndicale souhaite mettre le COS au service de l'attractivité de la Métropole. Nous savons que les services métropolitains rencontrent d'importantes difficultés de recrutement et de fidélisation des agents. Un COS plus intéressant pour les agents permettrait, de faire face en partie à la forte inflation et de maintenir un bon niveau de prestations.

La Métropole dispose d'une excellente santé financière qui lui permet de donner un second souffle au COS. Le repli récent des aides métropolitaines accordées à la Gourguillonaise et à Lyon Sport Métropole ne doit pas être appliqué au COS, bien au contraire.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'augmenter la participation financière au COS à hauteur de 1,3% de la masse salariale, contre 0,9% actuellement. Cette augmentation est la fois nécessaire pour le COS d'une des collectivités les plus puissantes de France et montrera la reconnaissance que vous portez aux agents.

Nous sommes, persuadés que nous trouverons une voie moyenne, qui doit permettre de ne pas réserver les aides du COS à une seule élite qui épouserait vos objectifs politiques.

Les agents souhaitent continuer à trouver une offre, dans l'esprit du front populaire, accessible et correspondant à leurs souhaits. Comme l'écrit le sociologue Robert Castel : « le financement d'un temps libre vaut reconnaissance officielle de l'humanité du travailleur et de la dignité humaine du travail ».

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

CFDT	CGT	FA-FPT	CFTC	FO	SNT CFE-CGC	SUD
S. DAVIAS	SPRIT	R. PEYRIVERNEY	F. CADET			